

La Présidente

A l'attention de Mr Nicolas Cuisinier Delisle

Affaire suivie par : Nelly Labidoire
Téléphone : 04 71 20 22 64
Mail : nlabidoire@hautesterres.fr

Objet : Zone d'activités du Colombier

Murat, le 21 Janvier 2018

Monsieur,

Nous avons déposé un permis d'aménager dans le cadre de l'opération de création de la zone d'activités du Colombier à Massiac.

Cette opération est phasée dans le temps : première étape menée actuellement pour l'aménagement d'environ 2.5 hectares et seconde étape à réaliser ultérieurement.

Vous nous avez fait parvenir un courrier en date du 14 décembre 2017 nous alertant sur divers points de ce projet. Par la présente, je vous apporte plusieurs éléments de précisions.

Le bureau d'étude MTDA chargé de réaliser l'étude d'impact du projet sur le périmètre élargi de la future ZA a relevé la présence de cours d'eau et de zones humides comme vous avez pu le constater dans les pages 59, 89, 142 et 143 et sur la cartographie des habitats naturels extraite de l'étude et jointe en annexe au présent courrier.

Au regard de vos questionnements, ce prestataire a été sollicité pour confirmer la nature exacte de ces relevés.

Le cours d'eau situé en limite sud de la zone est un ruisseau provenant de l'autre côté de l'A75 et allant se jeter dans l'Alagnon. Le projet de la ZA n'a aucune action ou interaction avec ce cours d'eau qui par ailleurs se situe en dehors du périmètre de la zone projetée.

Le second linéaire d'eau présent entre la voirie et le siège de l'exploitation a été répertorié car il présente une végétation de type zone humide : il s'agit du fossé de l'accès à la ferme présentant de l'eau courante lors des relevés. Ce linéaire est également dans le périmètre de la seconde phase et ne concerne pas le présent permis d'aménager.

L'extrait de l'étude d'impact ci-dessous (p59) indique la présence de « prairies humides » justifiées au regard du relevé floristique effectué dans le cadre de la cartographie des habitats. Elles se situent sous les surfaces bleues marines de la carte jointe et également dans la seconde phase du projet. Les trois espaces représentent une surface inférieure à 1000 m².

En dehors de ces espaces, les relevés effectués n'ont pas identifié la présence d'autres zones humides.

<p>Prairies humides eutrophes et mésotrophes EUNIS : E3.4 N2000 : Non concerné Zone humide</p> 	<p>Végétations hygrophiles (<i>Juncus effus</i>, <i>Juncus acutiflorus</i>, <i>Ranunculus repens</i>, <i>Cardamine pratensis</i>, ...) se développant au sein des mouillères présentes de façon ponctuelle au sein des parcelles pâturées. Elles se développent également sur les berges du fossé de drainage situé le long de la piste d'accès à la ferme.</p>	<p>0,05 ha (0,76 %)</p>	<p>MOYEN</p>
--	---	-----------------------------	---------------------

Je vous confirme également qu'en l'absence de destruction d'autres zones humides du fait d'autres projets qui auraient été portés par la Communauté de Communes de Massiac auparavant, cette opération ne se cumule avec aucune autre.

J'ai néanmoins pris note de l'article R214-40 du code de l'environnement et serai attentive à l'éventuel dépassement de seuil lors de futurs projets.

La communauté de Communes du Pays de Massiac a déposé en 2016 un dossier loi sur l'eau dans le cadre de cette opération du fait de la réalisation d'un bassin de rétention. Du fait des études que nous avons menées jusqu'à présent, de l'analyse environnementale du site et des travaux envisagés en phase 1, je confirme que le projet ne me semble pas relever d'une autre procédure loi sur l'eau.

Enfin, concernant la question de l'assainissement, je suis en lien étroit avec le maire de Massiac. La zone étant à vocation artisanale, les rejets devraient être compatibles avec la capacité de traitement de la station d'épuration de Massiac et une convention sera signée. Le cas échéant, nous ferons le nécessaire pour être en conformité avec la réglementation en vigueur.

Je reste à votre disposition pour toutes précisions supplémentaires et je vous remercie vivement de votre collaboration dans ce dossier primordial pour le développement de notre territoire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Ghyslaine PRADEL

Michel DESTANNES



Habitats naturels

Commune de Massiac (15)

- | | |
|---|--|
|  Alignements d'arbres, haies et bosquets |  Saulaies riveraines |
|  Cultures et jardins maraîchers |  Végétations herbacées anthropiques et bords des routes |
|  Eaux courantes |  Zones urbanisées, habitations, jardins |
|  Forêts riveraines de Frênes et d'Aulnes |  Arbres morts |
|  Fourrés et prébois |  Abreuvoir |
|  Prairies humides |  Emprise du projet |
|  Prairies mésiques |  Phase 1 du projet |

Sources : © IGN SCAN25, Agence MTDA
Réalisation : Agence MTDA, Juillet 2017

0 150 300 m

